FRC. 2. 16909
Case
FRC
19802

DISCOURS prononcé par Monsieur HUSLKISSON, Anglais et Membre de la Société de 1789, à la séance de cette Société, le 29 août 1790,

SUR LES ASSIGNATS.

POUR liquider la dette exigible, qui monte à 1900 millions; on a proposé à l'assemblée nationale : 1°. De créer pour 2 milliards d'assignats : 2°. De mettre en vente les biens nationaux : 3°. De ne recevoir en échange de ces biens que ces mêmes assignats.

A l'égard de la seconde proposition, qui a pour objet la vente des biens nationaux; il paroît que tout le monde est d'accord qu'il faut s'en défaire de manière ou d'autre ; mais je crois que la méthode proposée dans les parties première et troisième du projet de décret est mauvaise; non seulement parce qu'elle nécessite une opération inutile ; mais encore parce qu'il en résulteroit des malheurs très-effrayans pour la France. Opération inutile, parce que tous ceux à qui vous donneriez ces assignats en paiement ont déja des titres de créance sur l'état ;

THE NEWBERRY
LIBRARY

titres que vous avez reconnus sacrés ; ainsi en leur donnant des assignats vous ne feriez que changer la forme des titres. Les assignats auront, dit-on, deux avantages : 1°. Celui d'être des signes uniformes pour tous : 2o. Qu'on pourra acheter vendre et transmettre ces signes uniformes beaucoup plus aisément que les différens contrats que possédent aujourd'hui les créanciers de la dette exigible. Le premier avantage est nul ; puisqu'il faudroit, pour vérifier et examiner tous les contrats avant de les convertir en assignats, faire le même travail qu'on feroit avant de les prendre en paiement des domaines nationaux. Cette réflexion rend même le second avantage beaucoup moins important ; car il seroit facile de recevoir les déclarations de tous ceux qui voudroient convertir leurs contrats en biens fonds : à l'égard de ceux qui n'auroient pas cette volonté, ou de ceux à qui l'état devroit des sommes trop petites, je ne vois, à la vérité, d'autre ressource qu'une nouvelle émission d'assignats ; mais faite avec des mesures que je crois indispensables, et que j'indiquerai ci-après.

Jusqu'à présent nous n'avons considéré les assignats que sous un rapport ; celui d'un gage nouveau, uniforme à la vérité ; mais non pas plus assuré que l'ancien. Maintenant nous allons les envisager sous un autre point de vue ; celui de *papier-monnoie*. Ainsi il s'agit à présent d'examiner qu'elles seroient les conséquences d'une somme aussi énorme de *papier-monnoie* mise tout-à-coup en circulation.

C'est ici que je crois voir les suites les plus alarmantes. Envain le courage et l'habileté de vos législateurs auroient jusqu'ici préservé le vaisseau public du naufrage ; je doute que tous leurs efforts pussent le faire échapper à cette nouvelle tempête.

En effet, quand le commerce de la France étoit assez florissant, quand ses manufactures étoient en activité, supposez que, par un hasard quelconque, le numéraire alors en circulation eût été augmenté tout à coup de la somme de deux milliards ; qu'en seroit-il résulté ? une très-grande baisse dans le prix de l'argent ; c'est-à-dire, il en auroit fallu davantage pour se procurer la même quantité de toutes les autres marchandises ; lesquelles, pour parler la langue ordinaire, seroient devenues plus cheres. Mais comme les métaux précieux sont des objets de commerce qui ont une valeur à peu près égale dans toute l'europe ; devenus à vil prix en France, toutes les nations se seroient empressées d'en acheter ; bientôt le prix des marchandises auroit par-tout été augmenté, et l'équilibre se seroit rétabli de lui-même.

Ce qui dans cette hypothèse seroit arrivé à l'argent, arriveroit infailliblement au papier-monnoie, avec cette différence que les assignats ne seroient pas achetés dans les autres pays de l'europe.

Dans un moment où votre commerce intérieur est très-diminué, où toutes vos manufactures languissent, la France se trouveroit surchargée de

papier-monnoie, qui tomberoit nécessairement en non valeur : par conséquent toutes les autres marchandises augmenteroient beaucoup de prix : mais comme l'or et l'argent sont marchandises, comme ils ont un prix marchand dans tous les pays de l'europe ; et comme la quantité de ces métaux ne seroit pas augmentée, ils conserveroient leur prix ; et il faudroit peût-être un assignat de 1000 liv. pour acheter 200 liv. en argent, comme il en faudroitt un également de 1000 liv. pour acquérir la même quantité de blé, qui s'achetoit auparavant avec 200 liv. en argent.

C'est ce qui est arrivé en Amérique : et qu'on ne m'objecte pas le grand nombre et la valeur des biens nationaux sur lesquels les assignats seroient hypothéqués ; car on peut véritablement dire que le papier-monnoie des Américains n'avoit pour hypothéque tous les biens fonds des Etats-Unis : puisque pour la plus grande sûreté possible, les citoyens avoient engagé leurs biens particuliers avec les domaines des Etats : c'est aussi ce qui est arrivé à la banque d'*Ayre* en Ecosse, pour le succès de laquelle beaucoup de grandes terres de ce pays étoient hypothéquées, et qui a néanmoins failli, quoiqu'elle n'eut pas, à beaucoup près, fait une émission de billets égale à la valeur des biens qui en répondoient. C'est enfin ce qui arrive jusqu'à un certain point en France, où un bien fonds de 3 milliards n'est encore grevé que d'une hypothéque de 400 millions ; et cependant des assignats portant 3

pour cent d'intérêt, perdent 5 et même 6 pour cent.

Un papier-monnoie n'aura jamais toute la confiance nécessaire, à moins d'être des billets au porteur qu'on puisse convertir en espèces quand on voudra. Il faut montrer au possesseur d'assignats un gage qu'il puisse avoir à toute heure ; qui, ayant une valeur par lui-même, soit le signe représentatif de toutes les autres richesses, et qui puisse aisément se transmettre d'un bout du royaume à l'autre. Quand vous serez sortis de la crise actuelle ; établissez une banque nationale ; et alors un fond en argent de 50 millions suffiroit peut-être à vous donner un crédit que vous ne pouvez obtenir aujourd'hui avec trois milliards de fonds de terre ; et par lequel vous seriez en état de faire une émission de 400 millions d'assignats, qui même, sans porter d'intérêt se soutiendroient au pair dans la circulation.

Sans m'arrêter davantage à faire voir les conséquences effrayantes d'une si grande émission d'assignats ; je me hâterai de finir en faisant connoître mon opinion sur ce que je crois qu'il faudroit faire.

Il me paroît très-important, pour des raisons connues de tout le monde, que les biens nationaux soient mis en vente le plutôt possible : je crois donc que l'assemblée nationale devroit décréter : 1°. » Que tous les créanciers de la dette » exigible, à qui l'état devroit plus de 1000 liv.

» et qui voudroient acquérir des biens nationaux, n'auroient qu'à produire leurs titres » de créance ; qui seroient reçus dans les ventes comme les assignats actuellement en circulation ; et qu'en attendant que ces nouveaux » propriétaires pussent entrer en jouissance de » leurs acquisitions, ces titres porteroient, » comme les assignats, un intérêt de 3 pour » cent. »

2o. » Qu'il seroit fait une nouvelle émission » d'assignats en nombre suffisant ; et en billets » depuis 500 liv. jusqu'à 25 liv. et portant également intérêt à 3 pour cent ; pour acheter » tous les titres de créance qui seroient de moins » de 1000 liv. où qui appartiendroient à des personnes qui ne voudroient pas les échanger » contre des biens nationaux. «

Comme la nation seroit toujours prête à reprendre ces assignats en échange des terres, et qu'elle pourroit même leur donner la préférence ; je crois qu'elle peut sans danger pour la chose publique, accorder cette facilité à ceux qui ne voudroient pas des biens nationaux : les gens riches, et les ci-devant seigneurs, à qui est dû le rachat d'une infinité de petits droits supprimés, seroit bien aises d'être payés en assignats pour acheter des terres : c'est ainsi, je crois que vous pourriez liquider la dette exigible, et vendre les domaines de l'état sans courir le risque d'un bouleversement général.

Je n'ajoute plus qu'une réflexion.

On a cru que cette grande émission d'assignats attacheroit à la révolution beaucoup de personnes mécontentes, ou qui la voient avec indifférence. On a fait valoir cet argument comme s'il étoit de la plus grande importance ; c'est avec un sentiment de douleur que je me suis dit, en lisant cette partie du discours de M. de Mirabeau ; eh quoi ! une révolution qui a tiré 24 millions d'hommes de l'esclavage, pour leur rendre les droits sacrés de la nature, auroit-elle besoin d'un appui aussi dangereux ? non, je ne puis le croire ; voulez-vous d'ailleurs diminuer le nombre de ces égoïstes agioteurs ? voulez-vous en faire des patriotes ? faites en des propriétaires : au lieu de tant de droits féodaux, de dîmes et d'impôts vexatoires, au lieu de ces priviléges, de ces exemptions accordées au hazard par cet amas de sous-despotes, qui ne protegeoient les uns que pour peser plus durement sur les autres, les nouveaux propriétaires n'auront plus à payer qu'un impôt juste, égal et modique, dont la perception et l'emploi seront surveillés par eux : que de motifs pour aimer la révolution, pour la défendre comme le plus grand des bienfaits, que de motifs pour s'attacher à la constitution, comme à l'unique appui de cette égalité dont ils jouissent, et à l'unique sauve-garde de leurs propriétés nouvelles.

FIN.

De l'Imprimerie de DEVAUX, rue des Boucheries Saint-Honoré N°. 7.